



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Défense, le 23 juillet 2015

François Brottes proposé à la présidence du directoire de RTE

Le conseil de surveillance de RTE, réuni ce 23 juillet 2015, a proposé après accord de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, François Brottes au poste de président du directoire de RTE.

Il prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2015, après que la Commission de Régulation de l'énergie (CRE) se sera prononcée sur les critères de déontologie fixés par le Code de l'énergie. Agé de 59 ans, François Brottes succèdera à Dominique Maillard nommé en 2007, et qui, atteint par la limite d'âge fixé par les statuts de l'entreprise, ne pouvait exercer un nouveau mandat.

Spécialiste de l'énergie, François Brottes était jusqu'à présent président de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale. Il était également président de la Commission spéciale pour l'examen du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte de l'Assemblée nationale. François Brottes a contribué à l'élaboration de la loi énergétique visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre (16 avril 2013). Le 20 février 2015, il a été chargé par le Premier ministre d'un rapport sur la sécurité de l'approvisionnement électrique en France et en Europe.

Député de la 5^{ème} circonscription de l'Isère depuis 1997, François Brottes fut auparavant maire de Crolles (Isère) de 2005 à 2014, conseiller régional de Rhône-Alpes de 1992 à 1998, et journaliste au début de sa carrière professionnelle (Radio-France et Fr3).

Une fois en poste, François Brottes proposera au conseil de surveillance de RTE un nouveau directoire, afin de mener à bien la stratégie industrielle et les objectifs de l'entreprise pour les cinq prochaines années.

Contacts presse RTE :

Laurence Mugniery :
01 41 02 11 56 / 06 31 64 06 91
laurence.mugniery@rte-france.com

Stephen Marie
01 41 02 16 76 / 06 29 69 12 16
stephen.marie@rte-france.com

Pour en savoir plus sur RTE : www.rte-france.com